

REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

43^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » les 12 - 13 et 14 mai 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	le 03/04/17
Ouverture des engagements	dès parution du règlement.
Clôture des engagements	le 01/05/17 à minuit.
Parution du road-book :	le 07/05/17
Distribution du road-book :	le 07/05/17 et le 12/05/17 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00 Au siège de l'Association Place de la République 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances	le 07/05/17 et le 12/05/17 de 09H00 à 18H00
Vérification des documents et des voitures	le 12/05/17 de 17H00 à 20H00 le 13/05/17 de 07H15 à 10H30
Heure de mise en place du parc de départ	le 12/05/17 à partir de 17H00.
Première réunion des commissaires sportifs	le 13/05/17 à 10H15 à la Maison des Associations – Cours Foch
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 13/05/17 à 12H00
Départ de la Roque d'Anthéron	le 13/05/17 à 13H30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	le 13/05/17 à 17H28
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 13/05/17 à 20H00
Départ de la 2 ^{ème} étape	le 14/05/17 à 08H30
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 14/05/17 à 14H53
Vérifications finales au garage Pagès à la Roque	le 14/05/17
Publication des résultats du rallye	le 14/05/17, 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent.
Remise des prix : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée	le 14/05/17.
Permanence du Rallye :	Lieu: Maison des Associations – Cours Foch – La Roque d'Anthéron.
Tableau officiel d'affichage : Parc des Adrechs – Avenue de la Libération 13640 La Roque d'Anthéron	Du 12/05/17 : 17H00 au 14/05/17 : 18H15

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 12 - 13 et 14 mai 2017, un rallye automobile régional dénommé 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ». Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 10/03/2017, sous le numéro 21 et a obtenu le permis d'organisation numéro 254 de la FFSA le 10/03/2017.

Comité d'Organisation

Président :	EYDOUX Laurent	Membres :	ROUSTAN Monique – Marie Odile VINCENSINI
Secrétaire :	TAPIAU Andrée		LAUNAY Claude - GUYON Sylvie
Trésorière :	MARTIN Christophe		COPPOLA Gilles - PEYRONNEL Eric – RITZZO Frédéric
			TROIN Julie – COPPOLA Kévin – MARTIN Baptiste

Avec le concours de l'Ecurie Aurélienne de Lambesc, les Mairies de la Roque d'Anthéron, de Lambesc, Charleval, Peyrolles, Jouques, Saint Paul lez Durance, Rians.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36 -
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site de l'Association : www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

A.S.A.R.D.
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36 -
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr
représenté par : Marie-odile VINCENSINI
Christophe MARTIN - Adjoint

1.1P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS :

Commissaires sportifs :	Président:	Mr ARGELES Aimé	5043
	Collège:	Mr BORRELY Jean Michel	154216
		Mme GHIGO Denyse	1968

Directeur de course :	Mr POUQUINE Georges	20225
Directeurs de course adjoints	Mr RUBINO Paul	118002
	Mme SCHMITT Sylvie	36488
	Mr EYDOUX André	7205

Directeurs de course adjoints délégués aux ES :	Mr BRETAR Jean Luc	134776
	Mr BARDIN Yannick	46622

Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	

Commissaires techniques :	Responsable	
	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr CANEL Jean-Louis	50539
	Mr CORBET Robert	6850
	Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620

Chargés des relations avec les concurrents :	Mr DEVAUX Marcel	205808
	Mme FORESTELLO Isabelle	138486

Chargé des commissaires	Mme GUYON Sylvie	153064
Chargé du matériel	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargé des relations avec la presse :	Mme AVON Evelyne	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2017 coefficient 2 . Les Challenges Rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 12/05/17 de 17H00 à 20H00, le samedi 13/05/17 de 7H15 à 10h30 au Parc des Adrechts à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications techniques auront lieu le 12/05/17 de 17H15 à 20H15 et le 13/05/17 de 07H30 à 10H45 au parc des Adrechts à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Pagès à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 01 mai 2017 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 135 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 370 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 740 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 320 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance est autorisée seulement dans les parcs prévus : le samedi 13 mai 2017 à Peyrolles
le dimanche 14 mai 2017 à Lambesc

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » représente un parcours de 254.4km. Il est divisé en deux étapes et cinq sections. Il comporte sept épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.85 km.

Les épreuves spéciales sont:

Epreuves 1-3 :	Saint Paul Lez Durance - Rians	7 km 900
Epreuve 2 :	Bedes – Saint Paul Lez Durance	4 km 350
Epreuves 4- 6 :	Lambesc-Charleval	5 km 350
Epreuves 5 - 7 :	La Roque-Lambesc	4 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. - Le nombre de passages est limité à **3** au maximum, des contrôles seront effectués.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le 07 mai et le 12 mai 2017 de 9 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix ne sont pas cumulables :

Partants	Classement par classe				
	1 à 3	4 à 10	11 à 15	16 à 20	Plus de 21
au 1 ^{er}	130 €	260 €	260 €	350 €	370 €
au 2 ^{ème}		130 €	180 €	220 €	250 €
au 3 ^{ème}		100 €	130 €	150 €	160 €
au 4 ^{ème}			100 €	100 €	100 €
au 5 ^{ème}				50 €	80 €
au 6 ^{ème}					60 €

Première des Dames: 165 € si plus de 3 partantes.

De nombreuses coupes seront distribuées.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.
Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 14/05/17.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du premier pilote mentionné sur le bulletin d'engagement.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

1^{er} Rallye Régional Automobile VHC « Ronde de la Durance » les 12 -13 et 14 mai 2017

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif, les 12 – 13 et 14 mai 2017, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1^{er} Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 10/03/2017, sous le numéro 21 et a obtenu le permis d'organisation numéro 254 de la FFSA le 10/03/2017.

Comité d'Organisation

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

1.1P. OFFICIELS

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Commissaires Techniques Responsables : Mr BLANC Philippe 38131

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France VHC des Rallyes 2017 coefficient 1 et le Challenge VHC de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 01 mai 2017 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 135 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 320 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 640 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 290 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs est le suivant : VHC – Moderne. Le premier concurrent moderne s'élancera 15 minutes après le dernier VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1.P Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981).

ARTICLE 5P. ASSISTANCE - PUBLICITE

L'assistance est autorisée seulement dans les parcs prévus :

le samedi 13 mai 2017 à Peyrolle

le dimanche 14 mai 2017 à Lambesc

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Les concurrents du Rallye VHC partiront en premier.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard de la FFSA .

6.2.1.P.

Le nombre de passages est limité à **3** maximum, des contrôles seront effectués.

6.2.6.P.

Les reconnaissances auront lieu le 07 mai et le 12 mai 2017 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au 43^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Les concurrents VHC peuvent profiter, en cas d'abandon ou de mise hors course, de la réintégration au titre de « nouveau départ après abandon – rallye 2 ».

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 14/05/17.

43EME RALLYE REGIONAL "RONDE DE LA DURANCE"

1ER RALLYE REGIONAL VHC

1ERE ETAPE - SAMEDI 13 MAI 2017

CH	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES			
		km part.	km total	T.I	KM/H	PREMIERE VOITURE	DERNIERE VOITURE
PREMIERE SECTION							
LA ROQUE D'ANTHERON - PEYROLLES							
CH0	SORTIE PARC LA ROQUE D'ANTHERON	0,00	0			12H00	14H29
CHOA	ENTREE PARC ASSISTANCE PEYROLLES	26,50	26,5	35	45,4	12H35	15H04
CH0B	SORTIE PARC ASSISTANCE PEYROLLES	0,00	26,5	10		12H45	15H14
CH1	ES1	14,00	40,5	17	49,4	13H02	15H31
	NEUTRALISATION	0,30	40,8	3			
DES1	ST PAUL-RIANS 7,900 KM					13H05	15H34
AES1		8,00	48,8				
CH2	ES2	19,50	68,3	35	47,1	13H40	16H09
	NEUTRALISATION	0,30	68,6	3			
DES2	BEDES-STPAUL 4,35 KM					13H43	16H12
AES2		3,50	72,1				
CH2A	ENTREE PARC REGROUPEMENT PEYROLLES	12,50	84,6	20	48,2	14H03	16H32
DEUXIEME SECTION							
PEYROLLES - LA ROQUE D'ANTHERON							
CH2B	SORTIE PARC REGROUPEMENT PEYROLLES	0,00	84,6	45		15H03	17H32
CH2C	ENTREE PARC ASSISTANCE PEYROLLES	0,50	85,1	5	6	15H05	17H34
CH2D	SORTIE PARC ASSISTANCE PEYROLLES	0,00	85,1	50		15H55	18H24
CH3	ES3	14,00	99,1	17	49,4	16H12	18H41
	NEUTRALISATION	0,30	99,4	3			
DES3	STPAUL-RIANS 7,900 KM					16H15	18H44
AES3		8,00	107,4				
CH3A	ENTREE PARC LA ROQUE D'ANTHERON	46,70	154,1	1H10	46,8	17H25	19H54

TOTAL ES 1ERE ETAPE

20,15 km

TOTAL 1ERE ETAPE

154,1 km

CALCULS BASES SUR 150 MIN

EXEMPLE 120 MODERNES ET 15 VH

43ME RALLYE REGIONAL "RONDE DE LA DURANCE"

1ER RALLYE REGIONAL VHC

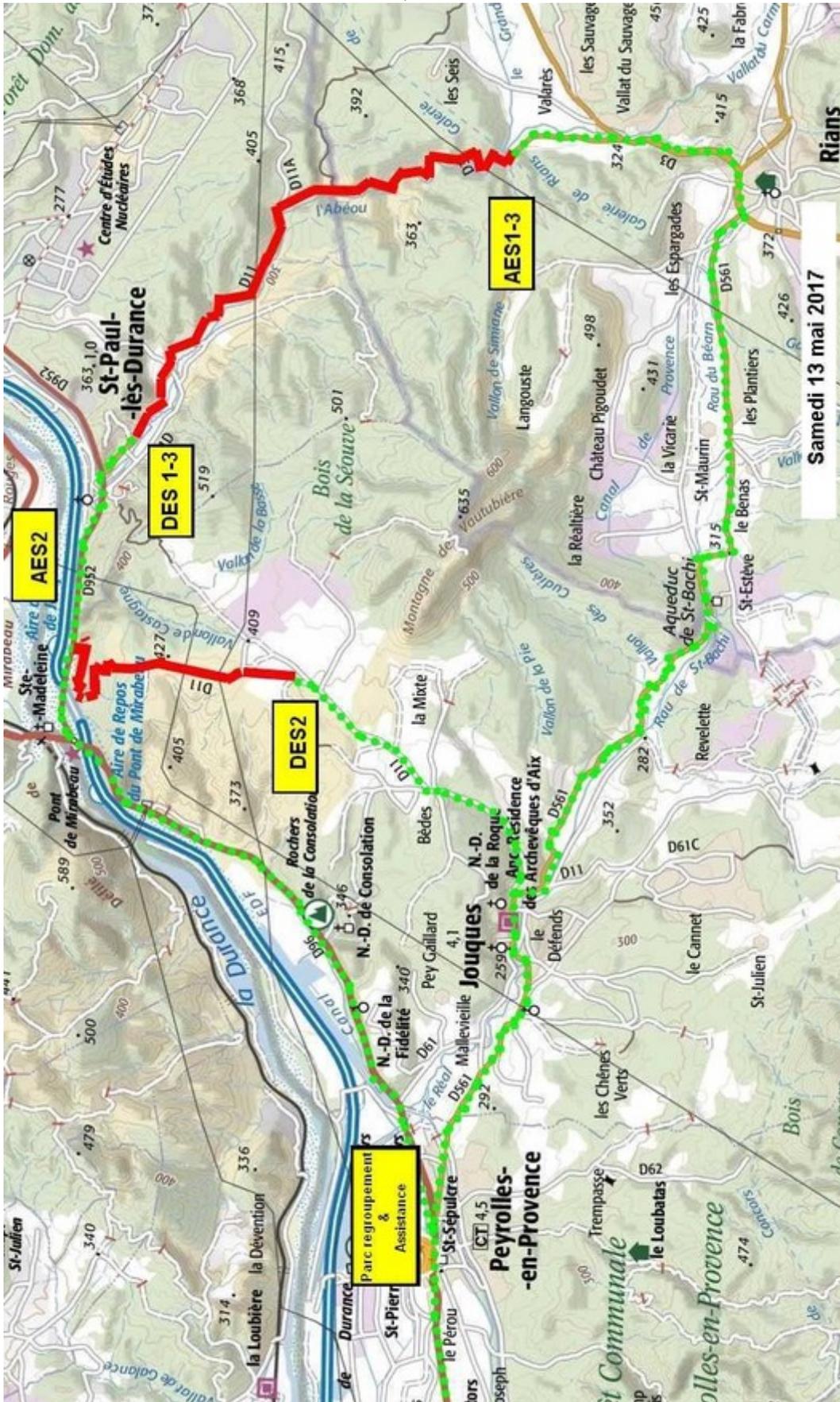
2EME ETAPE - DIMANCHE 14 MAI 2017

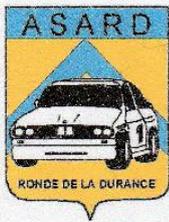
CH	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRES			
		km part.	km total	T.I	KM/H	PREMIERE VOITURE	DERNIERE VOITURE
PREMIERE SECTION							
LA ROQUE D'ANTHERON - LA ROQUE D'ANTHERON							
CH3B	SORTIE PARC FERME LA ROQUE					8H30	10H49
CH3C	ENTREE PARC ASSISTANCE LAMBESC	15,40	15,4	20	46,2	8H50	11H09
CH3D	SORTIE PARC ASSISTANCE LAMBESC	0,00	15,4	20		9H10	11H29
CH4		1,60	17	8	12	9H18	11H37
	NEUTRALISATION	0,20		3			
DES4	LAMBESC-CHARLEVAL 5,35KM		17,2			9H21	11H40
AES4		5,35	22,55				
CH4A	ENTREE PARC REGROUPEMENT LA ROQUE	17,35	39,9	30	45,4	9H51	12H10
DEUXIEME SECTION							
LA ROQUE D'ANTHERON - LA ROQUE D'ANTHERON							
CH4B	SORTIE PARC REGROUPEMENT LA ROQUE			1H10		11H01	13H20
CH5		2,30	42,2	10	13,8	11H11	13H30
	NEUTRALISATION	0,20		3			
DES5	LA ROQUE - LAMBESC 4,00KM		42,4			11H14	13H33
AES5		4,00	46,4				
CH5A	ENTREE PARC ASSISTANCE LAMBESC	6,90	49,3	15	27,6	11H29	13H48
CH5B	SORTIE PARC ASSISTANCE LAMBESC	0,00	49,3	40		12H09	14H28
CH6		1,60	50,9	8		12H17	14H36
	NEUTRALISATION	0,20		3			
DES6	LAMBESC - CHARLEVAL 5,35KM		51,1			12H20	14H39
AES6		5,35	56,45				
CH6A	ENTREE PARC REGROUPEMENT LA ROQUE	22,70	73,8	30	45,4	12H50	15H09
TROISIEME SECTION							
LA ROQUE D'ANTHERON - LA ROQUE D'ANTHERON							
CH6B	SORTIE PARC REGROUPEMENT LA ROQUE		73,8	1H10		14H00	16H19
CH7		2,30	76,1	10	13,8	14H10	16H29
	NEUTRALISATION			3			
DES7	LA ROQUE - LAMBESC 4,00KM		76,3			14H13	16H32
AES7		4,00	80,3				
CH7A	ENTREE PARC ARRIVEE LA ROQUE	20,00	100,3	40		14H53	17H12

TOTAL ES 2EME ETAPE 18,7 KM

TOTAL 2EME ETAPE 100,3KM

TOTAL ES DU RALLYE 38,85 KM





ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROQUE ET DURANCE

Place de la République 13640 La Roque d'Anthéron

Tel 04.42.50.44.36

asard13@orange.fr

Site Internet : www.asard.fr



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ADDITIF N° 1 de l'organisation

Programme – Horaires (page 1 du règlement)

Il faut lire

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 13/05/17 à 11H00
Départ de la Roque d'Anthéron	le 13/05/17 à 12H00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	le 13/05/17 à 17H25
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 13/05/17 à 20H00
Départ de la 2 ^{ème} étape	le 14/05/17 à 08H30
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 14/05/17 à 14H53

Fait à La Roque d'Anthéron, le 3 avril 2017

L'organisateur
Laurent Eydoux
Président de l'ASARD



